

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 1
Délégués votants : 15

Date de convocation du Bureau : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Bureau

81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée pendant le point n°2)

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL (est arrivé pendant le point n°2)

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé pendant le point n°2)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. François DEVILLE a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001995

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - Modification du règlement intérieur 2022

VU la délibération n° CC00211 du 30 octobre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire d'action sociale,

VU la délibération n° BC001796 du 30 mai 2022 relative au règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

VU l'arrêté n° PREF/DRCL/BCBL-2020-0013 du 6 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement afin d'être en cohérence avec le marché public en cours d'exécution,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement afin de répondre au plus près aux besoins des familles.


Le Bureau Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement de Thonon Agglomération pour une application à compter du 1^{er} décembre 2022,

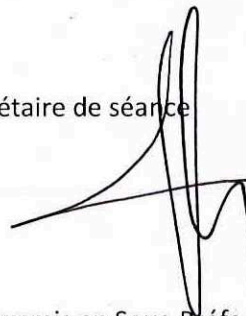
AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The signature of the President is written in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff. A small star is located at the bottom of the seal.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

07 DEC. 2022

07 DEC. 2022